

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-39

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner n°00734924A0017

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 00734924A0017, enregistrée en mairie le 18/04/2024,

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Parcelles	Nature du bien	Zonage PLU	Prix
DIA00734924A0017	18/04/2024	20 Rue Dauphine	AL 301	Habitation	UA	35 000 €

DECIDE

- **DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption urbain.

À la Voulte sur Rhône, le 26/04/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).